

n° 25/23/pdt

Le Président,

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R.222-13;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Sont désignés pour statuer selon la procédure prévue par les dispositions de l'article R.222-13 du code de justice administrative, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Premier vice-président :

Jean-Michel Riou

Vice-Présidents :

Perrine Hamon

Anne-Marie Leguin-Lecommandoux

Jeannette Féménia Xavier Fabre Isabelle Legrand Sylvie Stefanczyk Bertrand Baillard David Terme Olivier Cotte

Premiers conseillers:

Denis Perrin

Jacques Krawczyk Xavier Larue

Guillaume Vandenberghe

Sylvie Guyard Elise-Marie Balussou Sophie Bergerat Pierre Lassaux Pierre Even Elise Grard

Fabienne Bonhomme

Julien Borget Céline Courtois Marjorie Bruneau Cyndra Celino

Juliette Huchette-Deransy

Clémence Piou Marke Leclere Christelle Michel Julien Horn

Conseiller:

Pauline Beaucourt
Aurore Denys
Thomas Frindel
Martial Lemée
Coraline Barre
Jean-Renaud Goujon
Sébastien Jouanneau
Clément Boileau

Léa Sanier

 $\underline{\text{Article 2}}$: La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 1er septembre 2025

Eric Kolbert